

Compte rendu du Comité de suivi (CS) Gérone, Espagne, 4 - 5 mai 2010

1. Le Comité de suivi (CS) de la Déclaration de Bruxelles a tenu sa 1^{ère} réunion à Gérone (Espagne) les 4 et 5 mai 2010 à l'occasion du séminaire international « Culture et développement » (sous la présidence de Jean-Claude Boidin, Commission européenne).
2. Le CS a pris connaissance du rapport d'étapes retraçant les principales activités engagées dans le domaine de la coopération culturelle ACP/UE depuis le Colloque de Bruxelles en avril 2009.

Le rapport ([Note bilan des activités](#)) examine notamment :

- les efforts entrepris pour insérer un volet de coopération culturelle dans les Programmes indicatifs nationaux et régionaux (PIN/PIR) ;
 - la négociation de protocoles culturels dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) ;
 - le financement d'actions de soutien à la culture à travers le programme thématique 'Investing in People' (IiP) et les programmes intra ACP ;
 - les aspects culturels du partenariat UE/Afrique ;
 - ainsi que les actions de sensibilisation et de communication menées depuis un an pour promouvoir le lien entre culture et développement.
3. Le CS a prêté une attention particulière à l'avis des professionnels de la culture réunis en son sein, et qui sont à l'origine de la Déclaration de Bruxelles, et a invité les professionnels à exprimer en toute franchise leurs appréciations sur les suites données à la Déclaration de Bruxelles, ainsi que sur leur propre rôle dans l'accompagnement de sa mise en œuvre.

Suite à leurs travaux, les professionnels de la Culture, membres du CS, ont adopté des [Recommandations](#).

4. Le CS s'est inquiété du faible nombre de pays ACP qui, à l'occasion de la revue à mi-parcours du 10^{ème} FED, ont demandé à insérer un volet de coopération culturelle dans leur PIN de coopération avec l'UE. Le CS note un décalage préoccupant entre les ambitions affichées à Bruxelles par les ministres et les professionnels de la culture, et leurs traductions dans les stratégies de coopération élaborées entre Ordonnateurs nationaux (ON) et chefs de délégation.
5. En ce qui concerne les Programmes indicatifs régionaux (PIR), la revue à mi-parcours se trouvant décalée vers le 2^{ème} semestre 2010, le CS a souhaité en conséquence que la culture puisse devenir un élément visible des stratégies régionales à cette occasion.

6. Le CS souligne l'importance du protocole sur les échanges culturels inclus dans le cadre de l'APE avec le Cariforum et souhaite que des protocoles similaires puissent être inclus dans les APE en cours de négociation avec d'autres régions ACP, notamment l'Afrique de l'Ouest.
7. Le CS note les fortes attentes qui entourent le futur programme Intra ACP du 10^{ème} FED, en cours de préparation entre les services de la Commission et le Secrétariat ACP. Le CS souhaite que les professionnels de la culture puissent être informés et consultés sur la conception de ce nouveau programme en amont de sa présentation aux instances de décision, et être étroitement associés à son lancement pour en faire connaître le potentiel.
8. Le CS apprécie les efforts croissants de coordination menés par les Etats membres de l'UE et leurs instituts de coopération culturelle, et en particulier leur implication concertée dans la cartographie des industries culturelles dans les pays ACP. Il souhaite que les résultats de ces enquêtes soit largement diffusés à travers les réseaux de coopération culturelle des Etats membres et les délégations de l'UE, et qu'ils alimentent l'Observatoire ACP, permettant ainsi de mieux mesurer l'importance économique et le potentiel de la culture par pays et par région.
9. Le CS estime nécessaire que le compte rendu de sa première réunion et les recommandations des professionnels de la culture réunis en son sein soient portés rapidement à l'attention des responsables de l'UE et du groupe des Etats ACP, et tout particulièrement le Commissaire au Développement Andris Piebalgs et le Secrétaire général du groupe des états ACP, Mohamed Ibn Chambas dont l'appui est indispensable pour maintenir l'élan donné à Bruxelles en avril 2009 et pour assurer une bonne mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles. A travers eux, il souhaite que ce compte-rendu soit porté à l'attention des institutions conjointes ACP-UE, Conseil des ministres et Assemblée parlementaire et paritaire.